

2.5 Milieu Physique

2.5.1 Topographie

Le camping se situe en majeure partie sur une butte, à environ 300 mètres d'altitude NGF. L'extension projetée se situe sur le versant Sud de la butte, présentant une pente régulière vers le Sud de l'ordre de 7 %.

2.5.2 Climatologie

Les conditions climatiques du secteur d'étude sont de type méditerranéen, se caractérisant d'une manière générale par l'irrégularité des précipitations, une température douce mais variable, et des vents de secteur Nord-ouest, secs et violents. Cette influence se traduit notamment par l'arrêt de la végétation en été.

Le tableau suivant donne les moyennes de températures et de précipitation enregistrée de 2000 à 2007.

Mois	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Températures maximales moyennes (°C)	10	12	16	18	23	27	30	30	25	20	13	10	19,5
Températures minimales moyennes (°C)	2	3	6	8	12	15	18	18	14	11	6	3	9,7
Températures moyennes (°C)	6	7,5	11	13	17,5	21	23	23	19,5	15,5	9	6,5	14,3
Moyennes mensuelles de précipitations (mm)	36,5	23,3	24,9	42,7	45,6	25,4	20,9	29,1	65,8	59,6	52,8	34	460,6

Source : Données climatologique de Vaison-la-Romaine 2000-2007

2.5.3 Géologie et Hydrogéologie

Géologie

Le projet se situe vers l'extrémité sud / sud-est du grand bassin miocène de Valréas-Visan, dans lequel se sont déposés des épaisseurs importantes de sédiments sableux, gréseux, calcaires, marneux et conglomératiques.

Ce bassin communique vers le Sud-est avec le bassin également miocène de Malaucène, par une dépression assez étroite entre les massifs crétacés de Saint-Romain-en-Viennois et de Séguret.

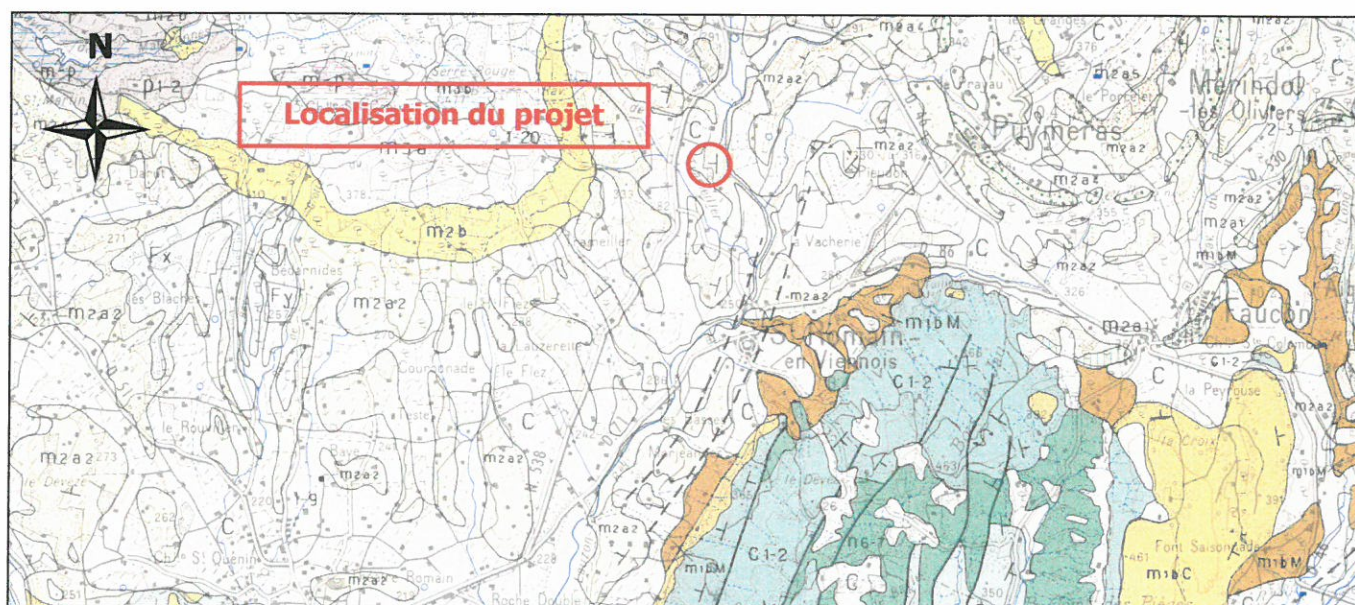
D'après la carte géologique de Vaison-la-Romaine au 1/50.000 (BRGM, n° 915), le site concerné par le projet se situe sur les formations du Miocène notées « m2a2 » et nommées « Sables de Valréas », affleurantes ou recouvertes de colluvions de versants, notées « C ». Cette série dont l'épaisseur atteindrait plus de 100 mètres est constituée de sables et de grès jaunâtres peu consolidés qui s'érodent facilement.

Ces matériaux peuvent se montrer suffisamment cohérents pour y creuser des cavités parfois aménagées en remise comme l'on peut l'observer dans de nombreux endroits dans la région.

Sur la butte où se perche le camping, les affleurements sont pratiquement continus et montrent des alternances de :

- grès jaunâtres ou gris jaunâtres, en masse ou en gros bancs, à surface mamelonnée ;
- sables, parfois grésifiés, plus ou moins argileux, jaunâtres, en couches feuilletées ;
- marne sableuse grise en feuillets, beaucoup moins présente que les sables et grès.

Les couches sont généralement assez régulières, mais parfois lenticulaires ou plissées, et présentent un pendage général de 30 à 35° vers l'Ouest / Nord-Ouest.



Extrait de la carte géologique au 1/50 000 – Feuille de Vaison-la-Romaine, BRGM n° 915

Figure 4 : Contexte géologique

Hydrogéologie

D'après la notice de la feuille géologique n° 915, l'Ouvèze et ses affluents assurent un drainage très évident du toit de la nappe des « safres ». L'ensemble des lignes de drainage converge en direction de la ville de Vaison-la-Romaine et suit très fidèlement le cours de l'Ouvèze.

Au droit du projet, la nappe aquifère présente dans les sables et grès miocènes semble donc drainée par le ruisseau « le Lauzon » situé en contrebas ; les écoulements souterrains se faisant du Nord-est en direction du Sud-ouest.

La nappe miocène est captée par des forages généralement profonds du fait de la faible perméabilité des horizons supérieurs.

Notons que d'après les informations qui nous ont été transmises par le service « Santé Environnement » de la DDASS du Vaucluse, aucun périmètre de protection de captage d'eau potable n'a d'emprise sur la commune de Saint-Romain-en-Viennois qui est alimentée par les captages de Villedieu et d'Entrechaux.

2.5.4 Hydrologie

Le réseau hydrographique local appartient au bassin de l'Ouvèze, qui se caractérise par un régime torrentiel et dont le lit est large et ensablé. Le ruisseau le Lauzon, exutoire des effluents traités issus du camping, partage le territoire communal en deux parties d'importance inégale : à l'Ouest et au Nord-ouest une série de collines étagées, au Sud-est un relief avec des pentes plus marquées.

Le Lauzon prend sa source sur les versants marno-calcaires situés à environ 5 km au Nord Est de Puyméras, à 750 mètres d'altitude, au lieu dit « le Pas de Maneyrole ».

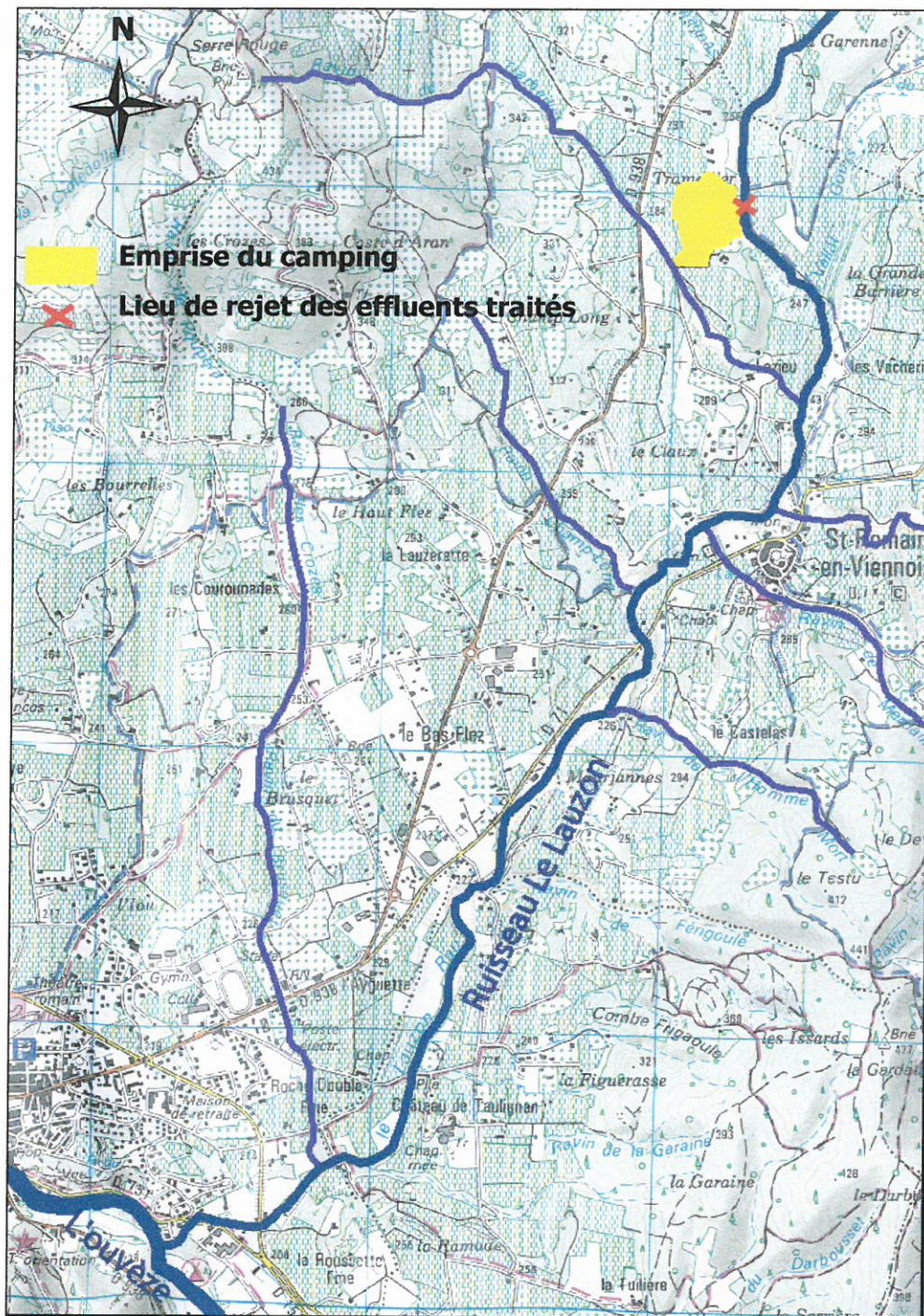
Il est alimenté par les eaux de ruissellement du bassin versant estimé à environ 30 km² et vraisemblablement par le drainage des nappes miocènes.

Au droit du projet, le ruisseau encaissé entre des berges abruptes de plus de plus de 13 mètres de hauteur, est peu large, tout au plus quelques mètres.

De nombreux torrents, taris l'été, traversent le territoire communal de Saint-Romain et se jettent perpendiculairement dans le Lauzon ; on retiendra les ravins de Merdaillon, du Testu, de Tuillière en rive gauche, de Champlong, Trameiller et des Crozes en rive droite, ce dernier marquant la limite communale avec Vaison-la-Romaine en amont de laquelle le Lauzon rejoint l'Ouvèze.

Le réseau hydrographique est présenté en figure 5.

Le Lauzon constitue le milieu récepteur des effluents traités issus du camping.



Extrait de la carte IGN TOP 25, feuille de Carpentras, n° 3040 ET, au 1/25 000

Figure 5 : Identification du réseau hydrographique

2.6 Milieu naturel

Présentation de l'intérêt écologique de la commune de Saint-Romain-en-Viennois :

Liste des périmètres d'inventaires (portés à connaissance des sites à enjeux écologiques sur le territoire communal) et réglementaires liés au milieu naturel sur la commune de Saint-Romain-en-Viennois (d'après la DIREN PACA) :

- **Plan d'Intérêt Général (PIG) : NEANT**
- **Parc Naturel Régional et/ou National : NEANT**
- **Réserve Naturelle nationale et/ou régionale : NEANT**
- **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope : NEANT**
- **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope : NEANT**
- **Périmètres NATURA 2000 : NEANT**
- **Périmètre Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux (Natura 2000) : NEANT**
- **Réserve de Biosphère : NEANT**
- **Les zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : NEANT**

Conclusion :

Aucun périmètre d'inventaires et réglementaires liés au milieu naturel n'a d'emprise sur le territoire communal de Saint-Romain-en-Viennois.

2.6.1 Végétation

La végétation du site du projet d'extension du camping ne présente plus aucun caractère « naturel ». Ce site devait à l'origine être constitué d'une chênaie blanche, habitat original le plus représentatif de ce secteur de Provence.

L'emprise du projet ne concerne qu'une parcelle viticole en activité. Les peuplements herbacés sont banals et ne concernent que des espèces ubiquistes. Aucune messicole n'a été relevé.

D'après Girerd (in « flore de Vaucluse » 1995), aucune espèce d'intérêt patrimonial ni protégée n'est recensée dans ce type de culture sur cette commune.

2.6.2 Faune

La faune de l'aire d'étude ne présente pas d'intérêt notable. Au vu des milieux naturels présents (monoculture de vigne...), aucune espèce patrimoniale ne peut être présente sur la parcelle même.

Le site d'étude ne renferme aucun point d'eau (mare...) permanent ou temporaire, de fait aucune espèce de batracien ne peut se reproduire sur le site alors que des espèces patrimoniales sont recensées sur la commune (Peyre O. *in* Atlas des reptiles et amphibiens de Vaucluse, 2005).

Le site ne peut pas abriter d'espèces remarquables pour les oiseaux. Les vignes en ce contexte de micro-parcellaire dans le Vaucluse n'ont pas d'intérêt notable du point de vue ornithologique.

Au niveau des oiseaux, seules les espèces les plus communes en France et en Europe sont présentes sur ce site, en périphérie dans les arbres à l'extérieur de la parcelle.. Ce sont des espèces commensales de l'homme et des ubiquistes des milieux : Tourterelle turque, Moineau domestique et friquet, merle noir, fauvette à tête noire, Fauvette mélanocéphale, fauvette à tête noire, Serin cini, Chardonneret élégant, Rouge gorge familier, Mésange charbonnière, Merle noir, Corneille noire, Pie bavarde... Toutes ces espèces sont susceptibles de se reproduire dans les haies autour de la parcelle.

Bien que protégées en France, la plupart de ces espèces ne présentent aucun enjeu de conservation et ont des centaines de couples présents sur le territoire de la commune.

Les mammifères ne peuvent, de par les milieux présents, pas recéler d'espèces rares ou protégées. Hors emprise (la parcelle de vigne), dans les haies et talus, le Hérisson d'Europe est probablement présent.

Le site ne revêt aucun intérêt particulier pour les chiroptères (pas de cavités, pas d'arbres âgés, pas de points d'eau et zones humides).

2.7 Paysage et patrimoine

2.7.1 Paysage

Avec 900 hectares, le territoire communal est relativement peu étendu. Du point de vue altimétrique, la commune de Saint-Romain-en-Viennois se situe dans un secteur d'altitude modeste, s'étageant entre 100 et 500 mètres.

De climat méditerranéen, elle appartient à l'unité naturelle du Nord Vaucluse, constituée d'un ensemble assez hétérogène de plaines et de collines où la végétation n'est pas particulièrement variée. L'étage méditerranéen présente des groupements constitués de chênes verts, de garrigues à chênes kermès, à romarin, et de pelouses sur les anciennes zones cultivées. Ces espèces couvrent l'ensemble des basses collines tertiaires ainsi que les secteurs d'alluvions quaternaires. Le pin d'Alep forme également souvent des bois importants. Les sous-sols tertiaires correspondant à la zone d'étude se prêtent plus particulièrement à la culture de la vigne et des arbres fruitiers.

La commune de Saint-Romain-en-Viennois occupe le cours médian d'un torrent local, affluent de l'Ouvèze, le Lauzon. Celui-ci découpe, selon un axe Nord-Sud, un ensemble de collines étagées et dessine une vallée aux pentes dissymétriques, avec des coteaux de rive droite largement ensoleillés correspondant à la zone d'étude, colonisés par la vigne et les vergers d'oliviers et une rive gauche où les cultures font souvent place à la forêt.

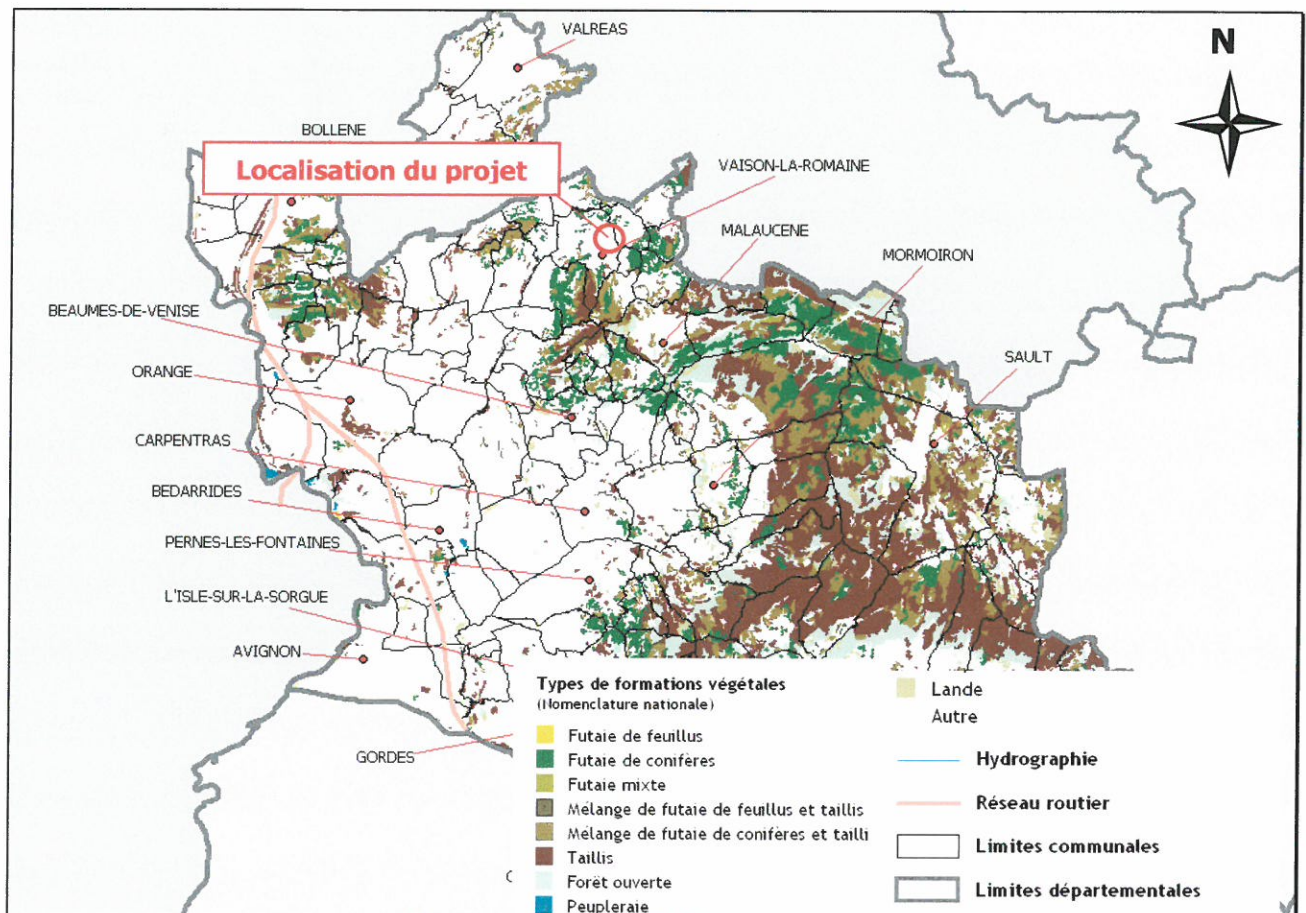


Figure 6 : Extrait de la carte de couverture forestière
Zone Vaucluse, Observatoire de la forêt méditerranéenne

2.7.2 Patrimoine

Saint-Romain-en-Viennois est un petit village d'environ 750 habitants, et qui ne possède pas de monuments anciens excepté les vestiges de remparts et son église.

Etendue sur environ 900 Ha, le territoire communal est en grande partie occupé par son vignoble (Côtes-du-rhône).

2.8 Environnement socio-économique

Population (source INSEE)

Évolution démographique						
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006
368	417	526	644	687	730	793

Figure 7 : Evolution de la population de Saint-Romain-en-Viennois depuis 1962

Age	Sexe		Part des hommes en %	Femme	Part des femmes en %	Total
	Homme					
0 à 19 ans	69		53.49	60	46.51	129
20 à 39 ans	84		52.5	76	47.5	160
40 à 59 ans	118		49.58	120	50.42	238
60 à 74 ans	63		52.07	58	47.93	121
75 ans ou plus	35		42.68	47	57.32	82
Total	369		50.55	361	49.45	730

Figure 8 : Répartition de la population en fonction de l'âge et du sexe en 1999

Economie

La commune de Saint-Romain-en-Viennois fait partie de la Communauté de Commune du Pays Voconce, comprenant environ 15 000 habitants, et dont la ville principale est Vaison-la-Romaine.

L'économie du Pays Voconce s'articule principalement autour des activités agricoles (35 %) et d'activités de service (35 %).

A l'échelle de Saint-Romain-en-Viennois, 57 % des emplois sont offerts par le secteur tertiaire, 17 % par le secteur de la construction, 16 % par l'agriculture, et 10 % par l'industrie.

Un pôle commercial s'est développé entre Vaison-la-Romaine et Saint-Romain-en-Viennois, le long de la route départementale 938, plaçant la commune de Saint-Romain en deuxième position dans le bassin commercial en terme de chiffre d'affaire généré.

Avec un taux d'accueil (nombre de lits touristiques/habitant) de 0.83, le Pays Voconce est très largement au dessus de la moyenne départementale.

2.9 Milieu urbain

2.9.1 Organisation spatiale et vocation du secteur

Le secteur d'étude est classé sur le site de la DIREN de PACA comme une zone de territoires agricoles.

Le terrain concerné par l'extension du camping est actuellement occupé par une vigne, jusqu'ici exploitée.

Il est limité au Nord par l'aire de réception du Camping du Soleil, à l'Est par une villa d'habitation individuelle, au Sud et à l'Ouest par des vignes.

La grande majorité des parcelles alentours est occupée par des vignes.

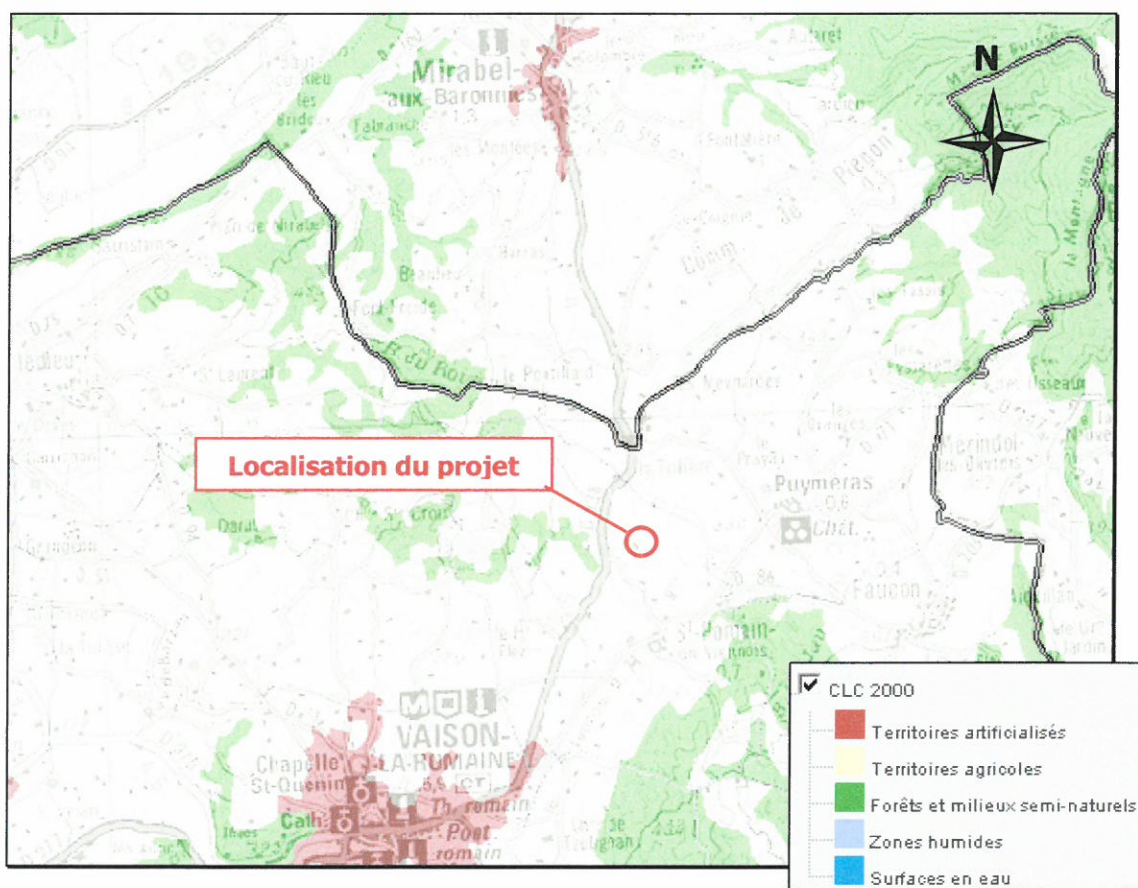


Figure 9 : Occupation de sols du secteur d'étude selon la DIREN PACA

Dans ce secteur géographique, à l'exception des villages qui trouvent refuge sur les reliefs, on rencontre un habitat dispersé de type rural.

Concernant les usages du milieu récepteur des effluents traités du camping, on notera l'absence de zones de baignades, d'activités piscicoles, de prélèvements d'eau, et de tout autre usage humain concernant la ressource en eau superficielle.